



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 25 JUIN 2026

Le 25 juin 2026 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-066), M. Romain MILLARD (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-081 et 2026-06-082), M. Olivier LEHOUSSEL, M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL (arrivée à 21h03), M. Fathi AÂRAB (arrivée à 20h37), Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-091 et 2026-06-092), M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-089), M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Chloé BERTHAUD, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX.

Absents excusés représentés :

Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Anne GRAVELEAU – pouvoir à Mme Sandrine LEMONNIER
Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à M. Pascal FOURNIOUX jusqu'à la DEL n°2026-06-069
M. Fathi AÂRAB – pouvoir à M. Christophe OLIVIER jusqu'à la DEL n°2026-06-066
M. David POLIZZI – pouvoir à M. Olivier LEHOUSSEL
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU
Mme Sarah DEGENNE – pouvoir à M. Michel CINOTTI
Mme Marina BOUTAULT-LABBE – pouvoir à Mme Fanny DUTILLIEUX
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 3 juillet 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) BOBY-LAPOINTE DE VILLEBON-SUR-YVETTE POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE RUCHES AU CENTRE SPORTIF SAINT-EXUPÉRY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 211-6 et L. 211-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 1969 fixant les obligations réglementaires auxquelles est soumis tout apiculteur pour l'implantation de ruches,

Vu la délibération n°2025-152 du 25 juin 2025 de la Communauté d'agglomération Paris Saclay adoptant le Plan Climat Air Énergie Territorial 2025-2031,

Vu la délibération n° 2023-06-048 relative à la convention avec la MJC Boby-Lapointe pour l'installation et l'exploitation de ruches au centre sportif Saint-Exupéry,

Vu les objectifs poursuivis par le Plan Climat de Villebon-sur-Yvette,

Vu le projet de renouvellement de la convention entre la commune de Villebon-sur-Yvette et l'association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) – Maison pour tous Boby-Lapointe de Villebon-sur-Yvette pour une durée de 3 ans,

Considérant la volonté de la commune de Villebon-sur-Yvette de favoriser la protection et le développement de la biodiversité sur son territoire, en cohérence avec le Plan climat dans lequel elle s'est engagée,

Considérant le rôle reconnu des pollinisateurs que sont les abeilles dans l'équilibre des écosystèmes qui nous entourent,

Considérant la volonté de la Commune de favoriser les actions de sensibilisation des citoyens à leur environnement par des activités pédagogiques,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission Services à la population du 18 juin 2026,

Considérant le rapport de M. Michel CINOTTI,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le renouvellement de la convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Boby-Lapointe de Villebon-sur-Yvette pour l'implantation et la gestion de ruches sur le Centre sportif Saint-Exupéry, d'une durée de trois ans, tel que jointe à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la MJC Boby-Lapointe, et tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 25 juin 2026,



Le Maire,

Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER